

Berne, le 14 Février 1853.

Monsieur le Président,

Plusieurs capitalistes genevois se sont adressés à M<sup>r</sup>. le Maréchal, Ministre de la Guerre pour obtenir une concession de terrains dans les environs de Sétif, en Algérie, et ils manifestent l'intention d'y fonder plusieurs villages peuplés par des familles Suisses.

Le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur, en portant ces faits à ma connaissance, me fait observer, qu'aux termes des réglemens, il est d'usage que l'Administration exige, avant de statuer sur les demandes de ce genre, la preuve écrite que les pétitionnaires disposent de certaines ressources personnelles. Avant d'en venir à cette formalité, je suis cependant autorisé à me pourvoir auprès de Votre Excellence de renseignements officiels à cet égard.

A Son Excellence

Monsieur Kauff,

Président de la Confédération Suisse.



Les personnes qui se proposent de former une société dans le but d'établir des villages Suisses auprès de Sétif en Algérie sont :

1.<sup>o</sup> M. le Docteur Paul Blyscé Lullin, Genevois, propriétaire et ancien Conseiller d'Etat de la République de Genève, l'un des chefs de la maison Lullin & Sautter.

2.<sup>o</sup> le Comte François Auguste Sautter de Beauregard, Français, Consul de Toscane près la Confédération, propriétaire dans le Canton de Vaud, également un chef de la maison Lullin.

3.<sup>o</sup> Jacques Marie Jean Mirabaud, Genevois, propriétaire à Genève et à Clarens, ancien banquier à Milan.

4.<sup>o</sup> Jean Antoine Fazy-Alléon, Genevois, ancien maire et ancien Conseiller d'Etat de Genève.

5.<sup>o</sup> Charles Henri de Craz, Genevois, propriétaire, ancien auditeur de la République de Genève.



6.<sup>o</sup> Henri Maximilien Adolphe  
Bouthillier de Beaumont de Budé,  
Genevois, propriétaire à Odesa et ancien  
directeur de vastes propriétés suisses près  
d'Odesa.

7.<sup>o</sup> Donat Charles Auguste Sautter  
de Bonmont, Genevois, propriétaire dans  
le Canton de Vaud (Suisse).

8.<sup>o</sup> Charles Louis Sautter, Français,  
co-propriétaire d'immeubles dans la  
province d'Alger.

Le Gouvernement de Sa Majesté  
l'Empereur voit avec plaisir vos émigrants  
se diriger sur nos provinces du Nord de  
l'Afrique. Mais comme des tentatives de  
colonisation mal combinées ont déjà fourni  
plus d'une fois l'expérience que l'émigration  
en Afrique a besoin d'habileté, de capitaux  
et de persévérance pour réussir, l'administration  
française, avant d'accorder la concession  
demandée, me charge d'insister auprès de  
Votre Excellence afin qu'Elle veuille bien

697

Bruxelles le 18 février 1853  
 M. de G. Grandjean 14 20.  
 Rédigé par M. de G. Colonie de l'Algérie.  
 August.

me fournir les renseignements les plus sûrs  
 et les plus précis sur les personnes qui la  
 sollicitent. J'ajouterai qu'il s'agit de  
 la prospérité et peut être même de l'existence  
 d'un grand nombre de citoyens Suisses, et  
 qu'en pareille matière il importe de bien  
 constater les ressources en personnes et en  
 matériel que possède la Colonie projetée.

Agreez, je vous prie, Monsieur  
 le Président, les assurances de ma haute  
 considération.

M. de G. Grandjean

17. fév. 53 Nauff

Le Ministre de France.  
 Saliquet